

# AUTO-MOTO OLIVIER

## CENTRE DE FORMATION

### Le permis de conduire et ses défis

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous

#### ENJEUX & DEROULEMENT

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir

devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les

risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissance et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



## Le Code : l'épreuve théorique générale

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les

retroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans, sans limitation du nombre de passage à l'épreuve pratique.

## Passer l'examen pratique du permis B

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir :

Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes

Effectuer une manœuvre : un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière

Effectuer des vérifications sous forme de 3 questions orales

Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs

Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre

Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instruction précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur votre espace candidat rendez-vous permis. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce CEPC est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.